



Arrêt de travail

Par Nono 7043

Bonjour suis en arrêt depuis samedi je reprends le jeudi 11 décembre mon employeur vient de me de m'appeler pour que je reprends le travail mercredi alors que c'est mon jour de repos que dois-je faire merci

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas ...

Votre arrêt de travail inclut le jeudi 11 ?

Depuis quand êtes vous en arrêt ?

Le jour de repos hebdomadaire n'a de sens que si vous travaillez une semaine ...

Par Nono 7043

Voilà se que mon employeur m'a envoyé

Ton arrêt de travail s'arrête le neuf

Et par conséquent, je te demande d'être au travail le 10

Merci

Par kang74

Si votre arrêt de travail s'arrête le 9, la reprise est bien le 10 ...

Par kang74

Quelle est votre convention collective ?

En toute logique il ne peut changer votre planning s'il ne respecte pas un délai de prevenance de 7 jours .

Par Nono 7043

Merci infiniment pour vos réponses vraiment donc je reprends le 10 vous savez c'est vraiment rare que je me met en arrêt de travail

Par Nono 7043

Merci infiniment pour vos réponses vraiment donc je reprends le 10 vous savez c'est vraiment rare que je me met en arrêt de travail

Par kang74

Vous lui rappelez que votre planning prévoit que vous ne travaillez pas le 10, et qu'il ne peut pas le modifier moins de 7 jours avant .

Après il peut bien sur y avoir un impact sur le salaire puisque le jour de repos est à mettre en rapport avec les heures de travail hebdomadaire ...

Je n'ai jamais dit que vous pouvez lui dire que vous ne viendrez pas travailler : vous êtes quand même subordonné à

ses décisions ...

Par Nono 7043

Merci infiniment pour vos réponses vraiment donc je reprends le 10 vous savez c'est vraiment rare que je me met en arrêt de travail